Note à M. le Maire de la Commune de AINCOURT

Par arrêté du Maire en date du 23 Juillet 2026, il a été prescrit une enquête publique portant sur la révision allégée du PLU de la commune de AINCOURT pour une durée de un mois, du 28 Septembre au 28 Octobre 2026.

Cet arrêté dispose que le dossier est consultable sous format papier à la mairie de Aincourt, et sous forme dématérialisée sur le site internet de la commune.

J'ai été désigné le 28 Mai 2026 par le Tribunal Administratif en tant que commissaire Enquêteur pour conduire cette enquête.
L'arrêté d'ouverture de l 'enquête prévoit trois permanences du commissaire enquêteur les 30 septembre, et les 16 et 28 Octobre.

Au cours de le seconde semaine de l'enquête (7 ou 8 octobre), j'ai procédé à une vérification de l'accessibilité du dossier sur le site internet de la commune : celui-ci était indisponible.
J'ai renouvelé cette vérification les 12 et 13 Octobre, avec le même constat.
Je vous ai contacté le 13 octobre après midi pour plus d'information.

En l'absence de vision quant à la durée de cette indisponibilité, je vous ai fait part de ma décision de procéder à une prolongation de 15 jours de la durée de l'enquête afin de permettre au public de disposer de la durée légale de l'information de 30 jours minimum.

Nous avons convenu de nous réunir dès le 14 Octobre matin afin de mettre en place les modalités de cette prolongation : dates de prolongation et de permanences, site d'hébergement du dossier dématérialisé, nouvel arrêté du Maire, nouvel avis, affichage et publicité légale.

Cette note sera intégrée à mon rapport d'enquête.

Fait à mon bureau

Le 13 Octobre 2026

Ch Oudin

